



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 20 mai 2020
de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 20 mai 2020 à 14h00 par audioconférence.

Présents : Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, François Noisette et, pour partie de la réunion, Paul Arnould (membres titulaires ayant voix délibérative), Judith Raoul-Duval (membre suppléant avec voix délibérative pour partie de la réunion, et sans voix délibérative pour une autre partie), et Noël Jouteur, chargé de mission.

Excusée : Catherine Mir

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 7 mai 2020

Étaient présents et ont délibéré : Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Le PV de la réunion du 7 mai 2020 est approuvé.

2. Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 7 mai 2020

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 8 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 7 mai 2020 :

- Modification simplifiée n°1 du PLU de Pommeuse (77) : décision de non soumission du 12 mai 2020 ;
- Modification simplifiée n°1 du PLU de Bassevelles (77) : décision de non soumission du 12 mai 2020 ;
- Modification simplifiée n°1 du PLU de Beauthiel-Saints-Maupertuis (77) : décision de non soumission du 12 mai 2020 ;
- Révision du POS d'Aulnoy (77) : décision de non soumission du 12 mai 2020 ;
- Modification n°2 du PLU de Sceaux (92) : décision de non soumission du 13 mai 2020 ;
- Modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi (77) : décision de non soumission du 13 mai 2020 ;
- Modification du PLU de Mouroux (77) : décision de non soumission du 18 mai 2020 ;
- Modification n°1 du PLU d'Orsay (91) : décision de non soumission du 18 mai 2020.

Cette présentation n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

3. Délégations données pour des dossiers de cas par cas

Étaient présents et ont délibéré : Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Dans le cadre et les limites définis par la décision de ce jour portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée, pour les dossiers suivants, à :

- 5401 – Révision du PLU de Gonesse (95) : François Noisette ;
- 5422 – MEC DP du PLU de Plaine Commune (93) : Jean-Paul Le Divenah ;
- 5008 – Révision du PLU de Vaux-le-Pénil (77) : François Noisette ;
- 5421 – Révision du PLU de Villeneuve-Saint-Denis (77) : François Noisette.

4. Définition des niveaux d'enjeu et désignation de coordonnateurs pour avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président, ou en son absence à François Noisette pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 4 juin 2020 :

- 355 – Lot ZB Sud de la ZAC des Bruyères à Bois-Colombes (92) : niveau 1 – Jean-Paul Le Divenah ;
- 356 – Renouvellement d'une partie de carrière à Villiers-sur-Seine (77) : niveau 1 – Paul Arnould (sous réserve).

5. Retour sur les avis sur plans programmes rendus depuis la réunion du collège de la MRAe du 7 mai 2020

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant un avis sur plan programme rendu depuis la réunion du collège de la MRAe du 7 mai 2020 :

- Projet de PCAET de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (78) : avis du 18 mai 2020.

Cette présentation n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

6. Retour sur les avis sur projets rendus depuis la réunion du collège de la MRAe du 7 mai 2020

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 3 avis sur projets rendus depuis la réunion du collège de la MRAe du 7 mai 2020 :

- Projet de création d'une ZAC à Noiseau (94) : avis du 16 mai 2020.

Cette présentation n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

7. Délégation concernant les avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Dans le cadre de la décision du 31 octobre 2019 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah et en son absence, à François Noisette pour le ou les avis sur plan-programme, notamment la modification du PLU d'Annet-sur-Marne dont l'échéance de signature devrait intervenir avant la prochaine séance du collège de la MRAe prévue le 4 juin 2020.

8. Délibération sur des projets de décisions au cas par cas

Étaient présents et ont délibéré : Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte, et François Noisette.

Jean-Paul Le Divenah ne participe pas à la délibération en application de l'article 9 du règlement intérieur du CGEDD approuvé par arrêté de la ministre en charge de l'environnement du 12 mai 2016.

Après délibération, la décision au cas par cas sur le plan-programme suivant est adoptée :

- la MEC DP du PLU du Plessis-Pâté (91) est soumise à évaluation environnementale.

9. Délibération sur des projets d'avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte (sauf pour le projet de la partie centrale Ile-Seguïn à Boulogne-Billancourt), Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Jean-Jacques Lafitte ne participe pas à la délibération concernant le projet de la partie centrale Ile-Seguïn à Boulogne-Billancourt en application de l'article 9 du règlement intérieur du CGEDD approuvé par arrêté de la ministre en charge de l'environnement du 12 mai 2016.

Après délibération, les avis portant sur projets suivants sont adoptés :

- Forage pétrolier à Nonville (77) ;
- Partie centrale Ile-Seguïn à Boulogne-Billancourt (92) ;
- Projet global d'aménagement de la BA 217 à Brétigny-sur-Orge / Plessis-Pâté (91) ;
- Parc éolien « Bois de l'Avenir » à Beaumont-du-Gâtinais (77).

10. Points divers

Étaient présents et ont délibéré : Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Après délibération, le calendrier des séances de la MRAe pour le second semestre 2020 est adopté. Les séances se tiendront aux dates suivantes : 2, 16 et 30 juillet, 13 et 27 août, 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre, 5 et 19 novembre, 3 et 17 décembre (et le cas échéant 31 décembre).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h

Fait à La Défense, le 20 mai 2020



Jean-Paul Le Divenah,
président de séance